Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20260209-20260209_26001-DE
Reçu le 13/02/2026

2026 - 001 Séance du Conseil Municipal du 9 Février 2026
Service : Finances et commande publique
Référence : TC

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2026 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS - FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT - APPROBATION**

Le neuf février deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le trois février deux mille vingt-six, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Marie-Estelle IRISSOU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MENARD-BYRNE, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Olivier MICHE, Olivier FRANC, Yvan VALLEE, Gilles PHILIPPEAU, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :
Yves ANDRIEUX à Yvan VALLEE
Laëticia BAR à Michel LUCAS
Hélène RAUHUT-AUVINET à Jean-Michel EON
Julien ROUSSEAU à Jacqueline MENARD-BYRNE

Absent excusé : Patrice BOLO

Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de conseillers effectivement présents : 30
Secrétaire : Michel LUCAS

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

Le Débat sur les Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 15 décembre 2025 a été l'occasion de rappeler le contexte national, marqué par des incertitudes économiques et financières persistantes et les inquiétudes sur le contenu de la future Loi de Finances. La situation des finances publiques demeure contrainte avec un niveau élevé de déficit et de dettes de l'État, conduisant à un renforcement des exigences de maîtrise de la dépense publique auprès de l'ensemble des administrations, y compris les collectivités territoriales. Dans ce cadre, les communes doivent faire face à une visibilité budgétaire réduite, liée notamment à l'évolution des dotations de l'Etat, aux mécanismes de péréquation et à la stabilité encore incertaine de certaines ressources fiscales.

Par ailleurs, l'année 2026 s'inscrit dans un contexte institutionnel particulier marqué par le renouvellement du Conseil Municipal. Dans cette période de transition démocratique, la Commune a fait le choix d'un budget fondé sur la prudence et la responsabilité.

Le budget primitif 2026 vise ainsi à reconduire et à prolonger les engagements déjà pris par la Collectivité, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il ne comporte pas de nouvelles actions ou orientations structurantes, conformément aux principes de bonne gestion et de respect du

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20260209-20260209_26001-DE
Reçu le 13/02/2026

mandat à venir. Ce budget garantit en revanche la poursuite des services publics communaux, le maintien des politiques engagées et l'exécution des projets déjà décidés.

Dans un contexte financier toujours exigeant, ce budget traduit la volonté de la Commune de préserver ses équilibres financiers, de sécuriser ses capacités d'autofinancement et d'assurer la soutenabilité des engagements pluriannuels. Il constitue ainsi un cadre budgétaire stable, destiné à permettre à la future équipe municipale de définir librement ses orientations et priorités.
En conséquence, il est proposé d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2026.

En outre, dans le prolongement de l'instauration au 1er janvier 2024 du référentiel M57, la Ville s'inscrit dans une volonté de planifier la mise en œuvre opérationnelle et financière d'investissements sur une échelle pluriannuelle et de renforcer la lisibilité des engagements contractuels et financiers de la Collectivité à moyen terme. Dans ce cadre, les créations nouvelles, modifications et clôtures des Autorisations de Programme (AP) sont présentées et approuvées annuellement par le Conseil Municipal.

La répartition prévisionnelle des crédits de paiements correspond en 2026 aux montants du BP 2025, et est donnée à titre indicative pour les exercices 2027 et suivants. Elle est précisée dans les conditions ci-dessous :

AP N° 2025-1 : Réaménagement des locaux des services					
Exercice	**CP 2024**	**CP 2025**	**BP 2026**	**BP ultérieurs**	**Total**
Crédits de paiement	71 881,43 €	478 447,14 €	605 000 €	144 671,43 €	1 300 000 €

AP N°2024-2 : Tour à Plomb - restauration					
Exercice	**CP 2024**	**CP 2025**	**BP 2026**	**BP ultérieurs**	**Total**
Crédits de paiement	25 186,16 €	59 852,39 €	250 000 €	4 464 961,45 €	4 800 000 €

AP N° 2024-3 : Cuisine Centrale municipale - construction					
Exercice	**CP 2024**	**CP 2025**	**BP 2026**	**BP ultérieurs**	**Total**
Crédits de paiement	50 490 €	152 320,73 €	350 000 €	7 835 120,63 €	8 387 931,36 €

AP N° 2024-4 : Dojo Le Quintrec - réhabilitation					
Exercice	**CP 2024**	**CP 2025**	**BP 2026**	**BP ultérieurs**	**Total**
Crédits de paiement	2 652 €	94 713,99 €	1 000 000 €	502 634,01 €	1 600 000 €

AP N° 2026-1 : Bâtiment municipal place des cités - restructuration et extension				
Exercice	**CP 2025**	**BP 2026**	**BP ultérieurs**	**Total**
Crédits de paiement	36 880 €	200 000 €	4 213 120 €	4 450 000 €

AP N°2026-2 : Travaux d'aménagements extérieurs du centre technique municipal				
Exercice	**CP 2025**	**BP 2026**	**BP ultérieurs**	**Total**
Crédits de paiement	0 €	1 200 000 €	500 000 €	1 700 000 €

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20260209-20260209_26001-DE
Reçu le 13/02/2026

AP N°2024-5 : Acquisition de véhicules					
Exercice	**CP 2024**	**CP 2025**	**BP 2026**	**BP ultérieurs**	**Total**
Crédits de paiement	125 850,37 €	431 703,47 €	333 000 €	109 446,16 €	1 000 000,00 €

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits dédiés aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette autorisation est valable pour l'exercice 2026 et pourra être renouvelée chaque année dans le cadre de l'adoption de la maquette budgétaire du budget principal.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2025-108 du 15 décembre 2025 prenant acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 29 janvier 2026 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 19 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation du budget primitif ci-annexé ;

Vu la maquette budgétaire ci-annexé ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- adopter le budget primitif 2026 du budget principal de la Ville, par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitres recettes	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
013 – Atténuation de charges	400 000,00 €		400 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	1 975 690,00 €		1 975 690,00 €
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	4 672 822,00 €		4 672 822,00 €
731 - Fiscalité locale	17 913 000,00 €		17 913 000,00 €
74 - Dotations et participations	5 552 065,00 €		5 552 065,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	223 948,00 €		223 948,00 €
76 - Produits financiers	- €		- €
77 - Produits exceptionnels			

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20260209-20260209_26001-DE
Reçu le 13/02/2026

78 – Reprises sur provisions	553,00 €		553,00 €
042 – Reprises sur provisions (réel) / Travaux en régie (ordre)	€	72 000,00 €	72 000,00 €
TOTAL RECETTES	**30 738 078,00 €**	**72 000,00 €**	**30 810 078,00 €**

Chapitres dépenses	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	5 522 034,80 €		5 522 034,80 €
012 - Charges de personnel	20 600 000,00 €		20 600 000,00 €
014 - Atténuation de produits	157 000,00 €		157 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 087 206,00 €		3 087 206,00 €
66 - Charges financières	180 000,00 €		180 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	5 000,00 €		5 000,00 €
68 – Dotations aux provisions	15 000,00 €		15 000,00 €
042 - Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements		1 100 000,00 €	1 100 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement		143 837,20 €	143 837,20 €
TOTAL DEPENSES	**29 566 240,80 €**	**1 243 837,20 €**	**30 810 078,00 €**

Section d'investissement

Chapitres recettes	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
10 – Dotations et fonds divers	800 000,00 €		800 000,00 €
13 – Subventions d'investissement	434 659,00 €		434 659,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	6 083 703,80 €		6 083 703,80 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €		- €
040 – Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements		1 100 000,00 €	1 100 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales		120 000,00 €	120 000,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement		143 837,20 €	143 837,20 €
TOTAL RECETTES	**7 318 362,80 €**	**1 363 837,20 €**	**8 682 200,00 €**

Chapitres dépenses	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
20 – Immobilisations incorporelles	369 150,00 €		369 150,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	10 000 ,00 €		10 000 ,00 €
21 – Immobilisations corporelles	2 717 550,00 €		2 717 550,00 €
23 - Immobilisations en cours	4 340 000,00 €		4 340 000,00 €
26 - Participations	- €		- €

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20260209-20260209_26001-DE
Reçu le 13/02/2026

27- Autres immobilisations financières	2 000,00 €		2 000,00 €
16- Emprunts et dettes assimilés	1 051 500,00 €		1 051 500,00 €
040 – Opérations d'ordre – Travaux en régie		72 000,00 €	72 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales		120 000,00 €	120 000,00 €
TOTAL DEPENSES	**8 490 200,00 €**	**192 000,00 €**	**8 682 200,00 €**

- approuver la nouvelle répartition, selon l'échéancier présenté ci-dessus, des crédits de paiement des Autorisations de Programmes suivantes :
  - réaménagement des locaux des services,
  - construction de la cuisine centrale municipale,
  - travaux de restauration de la tour à Plomb,
  - réhabilitation du Dojo Le Quintrec,
  - restructuration et extension du bâtiment municipal place des Cités,
  - travaux d'aménagements extérieurs du centre technique municipal,

- approuver la révision de l'Autorisation de Programme dans le cadre de l'opération acquisition de véhicules :
  - 300 000 euros portant le montant global de l'Autorisation de Programme acquisition de véhicules à hauteur de 1 000 000 euros TTC, selon l'échéancier présenté ci-dessus,

- autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition du rapporteur par :

- **28 voix pour,**
- **6 abstentions de Monsieur Yves ANDRIEUX, Madame Ludivine BEN-BELLAL, Monsieur Olivier FRANC, Monsieur Gilles PHILIPPEAU, Madame Catherine RADIGOIS et Monsieur Yvan VALLEE.**

À Couëron, le 9 février 2026

Michel Lucas
Le secrétaire de séance

Carole Grelaud
Maire

MAIRIE DE COUERON
LOIRE-ATLANTIQUE

le Maire :
- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du au et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par Télérecours https://citoyens.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20260209-20260209_26001-DE
Reçu le 13/02/2026